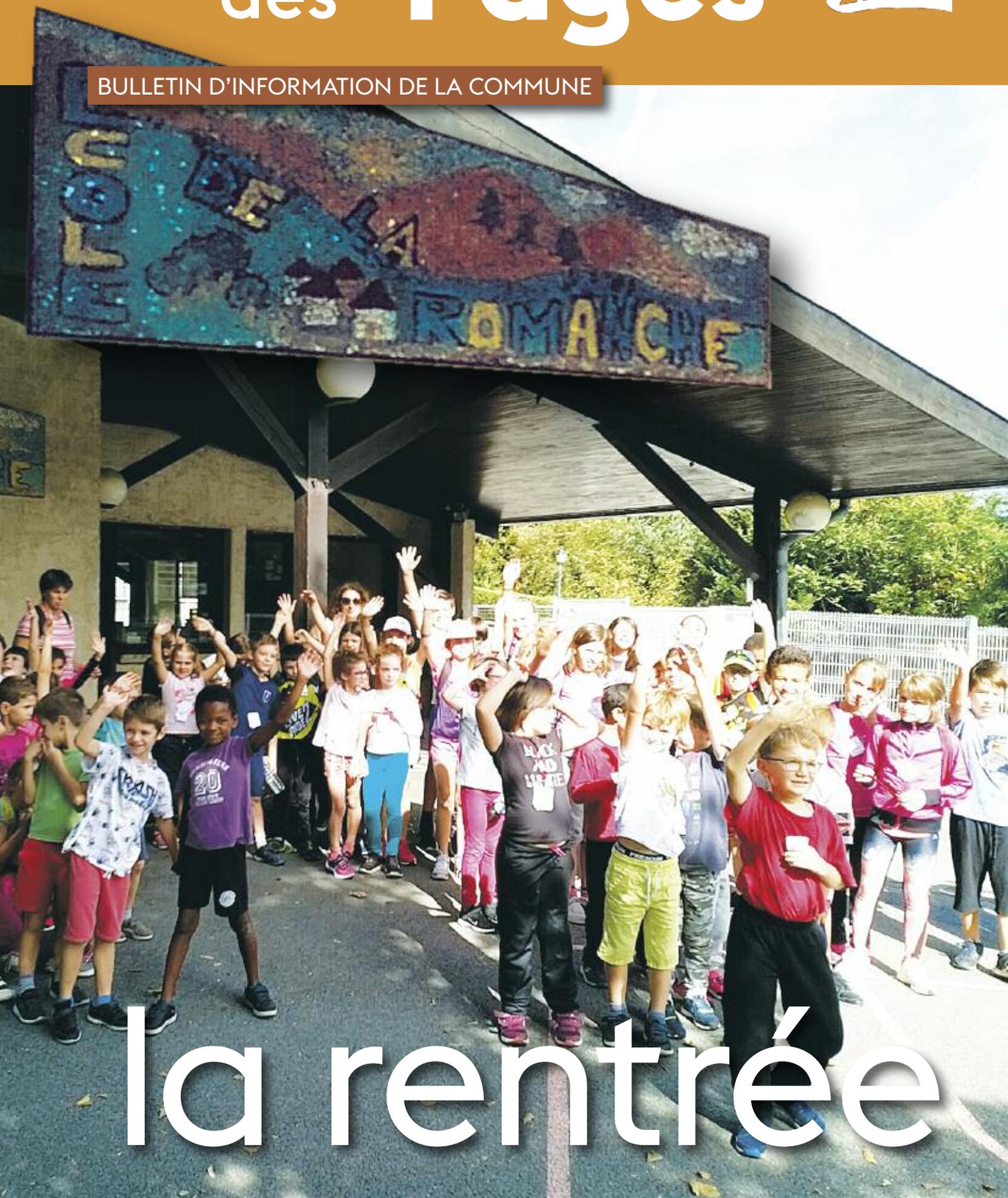


# Au Fil des — Pages

AUTOMNE 2018



BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE



# la rentrée

## SOMMAIRE

Le Mot du Maire	p.3
Ça s'est passé à Notre Dame	p.4
Vie Communale	p.6
Vie Associative et culturelle	p.13
La Métro	p.15
Informations diverses	p.16
Informations pratiques	p.19
Agenda	p.20

## ZOOM SUR



La Rentrée

p.10

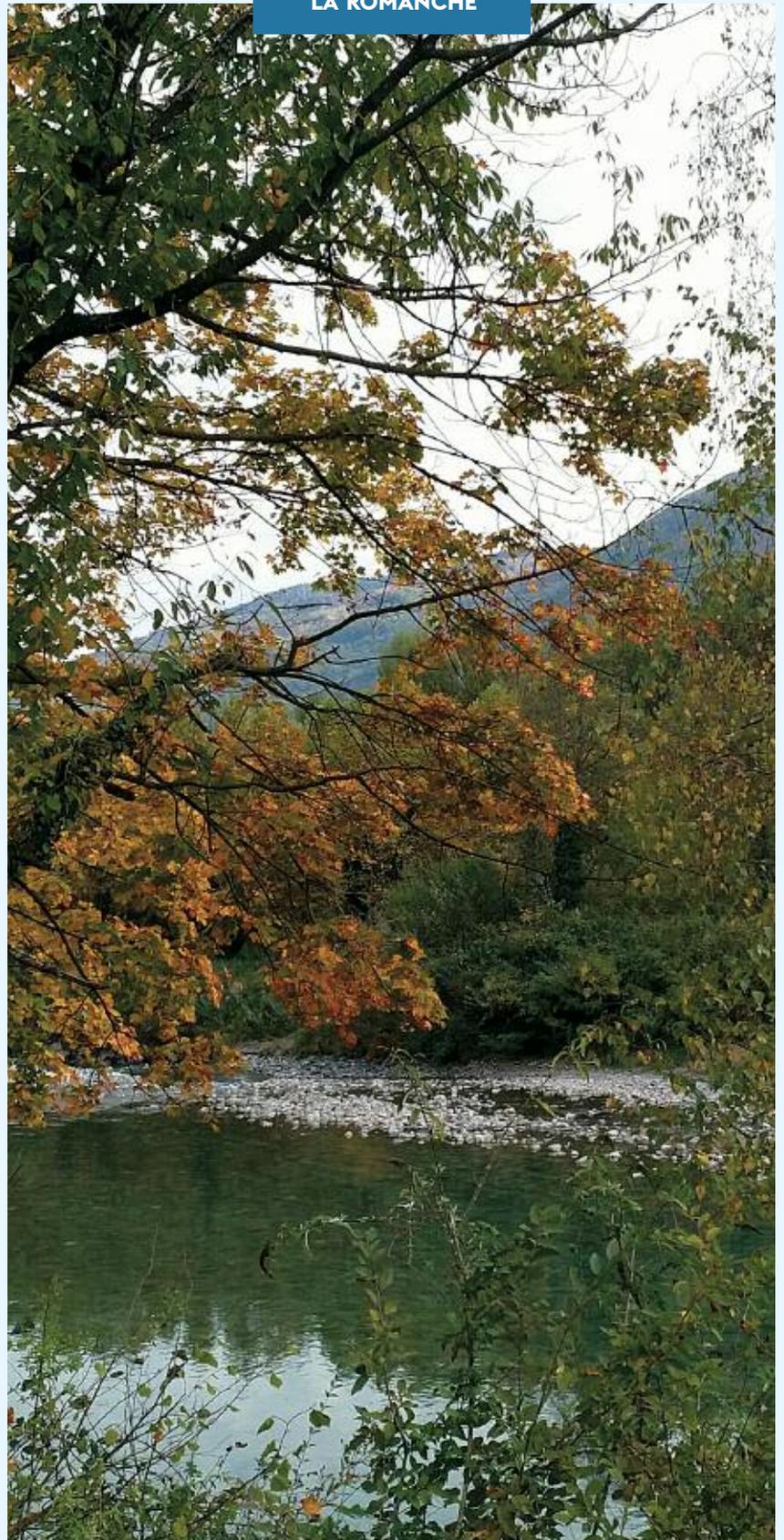


Plan Communal de Sauvegarde p.8



La carrière d'albâtre

p.6



## ETAT CIVIL

### MARIAGE

**Guillaume RONAT et Alexandra MASSIEYE**  
Unis le 29 septembre  
Domiciliés 8 chemin des fleurs

### AVIS DE DÉCÈS



C'est avec tristesse que nous avons appris le **décès de deux concitoyennes**. Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles :

**Mme Irène HIRCZAK**  
Décédée le 07 Août 2018.

**Mme Raymonde MARCHAL (née DAVID)**  
Décédée le 08 Septembre 2018



**Les scientifiques, relayés par les médias, alertent les populations à propos des effets du réchauffement climatique. L'avènement croissant de phénomènes tels que les épisodes de canicule, les très fortes chutes de pluie, les vents violents ne doit pas nous laisser indifférents.**

En effet, les tristes événements survenus dans le département de l'Aude montrent à quel point nous sommes vulnérables. Face aux risques potentiels en lien direct avec notre environnement proche et les phénomènes climatiques, il est nécessaire d'adopter une attitude de prévention.

Dans notre commune, le danger inhérent concerne l'aléa d'inondation du fait de la proximité de la Romanche, pour toutes les personnes qui résident dans les lotissements du Moulin, du bas de la Maconnière et des Templiers, mais également pour ceux qui habitent le long des drayes du Connex.

Pour prévenir et lutter contre ces risques, nous disposons d'un outil communal : le PCS ou Plan Communal de Sauvegarde, dispositif que les élus peuvent déclencher lors d'évènements catastrophiques naturels ou issus de l'activité humaine (*par exemple lors de problème dû aux risques technologiques des usines de Jarrie et au transport de produit toxique*). Je vous avais déjà informé plus en détail dans un précédent bulletin sur l'intérêt du PCS, ainsi que de la nécessité de se faire référencer.

**Dans ce numéro, nous lançons une nouvelle campagne d'information, afin que tous les habitants de la commune soient référencés dans notre outil d'appel téléphonique de masse, dans le but éventuel de vous contacter rapidement en cas de danger.**

Merci de remplir le formulaire présent dans ce bulletin municipal avec vos coordonnées. Les fichiers ainsi constitués resteront confidentiels, ces données seront utilisées seulement pour notre PCS en cas de besoin. N'hésitez pas à contacter l'accueil de la mairie pour toutes questions.

Sans votre aide, nous ne pouvons avoir de liste complète des personnes soumises aux risques.

Avant de clore cet édito, **je souhaite lancer un appel pour sensibiliser les riverains du ruisseau du Moulin.** Nous avons constaté à plusieurs reprises des amas de branches dans ce ruisseau.

Afin de préserver la nature et d'éviter les situations de danger, ne jetez pas de branches ou autre objet de quelque nature que ce soit dans ce ruisseau, car cela provoque la création d'un barrage en amont de la passe à poisson et augmente le potentiel de montée des eaux. Si cela est conjugué avec un orage intense, nous risquons des inondations de maisons (*ci dessous les branches qui ont été jetées dans le ruisseau et qui obstruent la passe à poissons*).



**Veiller sur la sécurité de tous appartient à chacun.**

Bien à vous  
**TONINO TOIA**



## **LA DEUXIÈME ÉDITION DE "MÉSAGE EN FÊTE" S'EST DÉROULÉE SOUS LE SOLEIL.**

La battucada de Vif a déambulé sur la route de la Commanderie, sous le regard attentif des riverains et des enfants.

Ces derniers ont pu jouer aux jeux en bois disposés sur le parvis de la mairie, ainsi qu'aux jeux de Molcky confectionnées il y a deux ans par le Comité des Fêtes.

Les visiteurs ont pu rencontrer Frédéric Chasson, l'apiculteur de notre commune, et découvrir ses produits. L'association Partage était également présente pour répondre aux questions des curieux.

Sophie a proposé des attrape-rêves et autres objets de décoration faits main, tandis que Françoise, Messenger du tri de la MÉTRO, a pu donner des conseils utiles aux visiteurs au sujet du tri sélectif, du compostage ou encore du réemploi des objets.





**À 16h30 a eu lieu le concours de gâteau des enfants.**  
Trois personnes se sont portées volontaires pour goûter les gâteaux et établir un palmarès.

**Les trois gagnants sont :**

- 1<sup>er</sup> **Chad** avec un gâteau aux noix : 2 tickets à la "Table des Pirates" à Echirrolles
- 2<sup>ème</sup> **Léna** avec un kougloff: 2 jeux chez "Crin Blanc" à Vizille
- 3<sup>èmes</sup> **Lucie & Lisa** avec un gâteau roulé au chocolat : 4 places de cinéma



**Cette fin d'après midi a permis aux Mésageois de se retrouver, d'échanger autour d'un ou plusieurs verres.**

**À 18h30 a eu lieu le concert de « CEM Together »** qui a été apprécié de tous. Le parvis de la Mairie s'est retrouvé relativement plein pendant et après le concert. Le Barbecue et les frites ont eux aussi eu du succès.

**Le panier garni dont le poids était de 5,100 kg a été gagné par Mme Morand qui a donné le poids exact ! Bravo à elle !**

*Le Comité des Fêtes remercie tous les intervenants d'avoir participé à cette fête du village et donne rendez-vous l'année prochaine aux Mésageois pour une troisième édition !*

**LES PROCHAINES MANIFESTATIONS DU COMITÉ DES FÊTES SERONT :**  
- le **Beaujolais Nouveau** le vendredi 16 novembre, à partir de 19h au bâtiment du Moulin,  
- et le **repas dansant** le samedi 2 février, à 20h au bâtiment du Moulin.  
**À vos agendas !**





# LA CARRIÈRE D'ALBATRE DE NOTRE DAME DE MÉSAGE

Un très intéressant article sur l'albâtre de Notre Dame de Mésage a été publié dans le numéro de septembre-octobre du magazine du Département IsèreMag.

« L'extraction de l'albâtre, version noble du gypse, plus tendre et plus facile à travailler que le marbre, a marqué l'histoire de Notre Dame de Mésage. Des chefs-d'œuvre de la sculpture du Moyen Âge et de la Renaissance, conservés dans les plus grands musées du monde, en témoignent.



**Le 3 février 2016, Robert Aillaud, historien amateur de Notre-Dame-de-Mésage et créateur des Amis de l'histoire du pays vizillois, redécouvre le retable de l'autel royal de Saint-Antoine-l'Abbaye, au terme de quinze ans de recherches.**

La mise au point d'un procédé d'identification de l'albâtre par le Laboratoire de recherche des monuments historiques a récemment permis de confirmer l'importance de ce gisement dans l'Europe du Moyen Âge et de la Renaissance. Ces carrières ont probablement été exploitées dès l'époque gallo-romaine, même si les premières mentions officielles ne datent que du XI<sup>ème</sup> siècle.

D'abord destiné à un usage local – église paroissiale de Notre Dame de Mésage, prieuré de Vizille... –, l'albâtre isérois franchit les frontières du Dauphiné dès le XIV<sup>e</sup> siècle. Le roi de France, le Dauphin, les ducs de Savoie, les ducs de Bourgogne, les papes Jean XXII et Innocent VI font appel aux plus grands artistes européens pour sculpter, dans ce matériau, effigies, tombeaux ou éléments de décors architecturaux.

*“Cet autel a été commandé par le roi Charles V (1380-1380) et offert aux Antonins. Il est sculpté dans l'albâtre de Notre-Dame-de-Mésage, comme en témoignent huit contrats d'extraction, de transport et de sculpture datés de 1378 à 1383, conservés aux archives départementales de l'Isère”, raconte-t-il.*



Signe de cette splendeur, les trois plus grands musées du monde, le Louvre à Paris, le Metropolitan Museum of Art à New York et l'Ermitage à Saint-Petersbourg, possèdent dans leurs collections des œuvres en albâtre de Notre Dame de Mésage.

Vous pouvez lire la suite de cet article dans le magazine IsèreMag ou directement sur le site web <http://isereMag.fr/webzine/2018-septembre-octobre/notre-dame-de-mesage-lalbatre-qui-ne-laisse-pas-de-marbre>





# Chronopro

## Découvrez votre nouveau service : + pratique et adapté à vos besoins.

**Vers Vizille ou en correspondance avec la ligne Express 3, réservez votre trajet sur-mesure !**

Simple, instantané et personnalisé, Chronopro vous permet de vous déplacer facilement de Notre-Dame-de-Mésage et Saint-Pierre-de-Mésage jusqu'à Vizille grâce à une application mobile.



**Avec 22 arrêts dans vos communes, vous êtes assurés de trouver un arrêt au plus proche de chez vous.**

Chronopro vous assure des correspondances garanties jusqu'à Grenoble avec l'Express 3 !

**Un service accessible du lundi au vendredi, même en période de vacances scolaires.**

- 4 allers le matin en direction de Vizille (arrêts Place du Château et Chantefeuille)
- 1 aller-retour le midi
- 4 retours l'après-midi vers Notre-Dame-de-Mésage et Saint-Pierre-de-Mésage

*Le samedi, profitez également du service avec 5 horaires proposés.*

2 COMMUNES  
22 ARRÊTS



**LA TAG EXPÉRIMENTE LE DISPOSITIF  
JUSQU'EN FÉVRIER 2019  
ET PRENDRA UNE DÉCISION  
QUANT AU MAINTIEN DE CELUI-CI,  
EN FONCTION DE LA FRÉQUENTATION.  
ALORS, N'HÉSITÉS PLUS,  
COMMANDEZ VOTRE CHRONOPRO !**

## COMMENT ÇA MARCHE ?

1

**Téléchargez l'application mobile** Chronopro sur votre smartphone puis inscrivez-vous directement sur l'application.

2

**Réservez un trajet jusqu'à Vizille 40 minutes maximum avant votre départ** sur l'application.

Vous pouvez également réserver vos trajets depuis votre ordinateur sur [www.tag.fr/chronopro](http://www.tag.fr/chronopro).

3

**Votre horaire de prise en charge vous est confirmé par SMS** 10 minutes avant votre départ.

4

**Voyagez et validez votre abonnement ou votre titre de transport à bord de la navette.** À défaut, achetez un titre de transport directement à bord (2,20 €, tarif en vigueur).

5

**La navette vous dépose à Vizille,** à l'arrêt Place du Château ou à l'arrêt Chantefeuille pour une correspondance garantie avec l'Express 3 jusqu'à Grenoble !

6

**Pour revenir chez vous, il suffit de réserver votre horaire de retour** depuis un des deux arrêts à Vizille !

Retrouvez l'ensemble des informations

sur [www.tag.fr/chronopro](http://www.tag.fr/chronopro)





# MISE À JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



Notre commune est exposée à des risques naturels et technologiques.

Elle dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui vise à organiser, au niveau local, tous les moyens nécessaires pour la mise en sûreté des Mésageois.

Nous réalisons une mise à jour complète de notre fichier existant.

Nous vous invitons à remplir la fiche "informations familiales" jointe dans le bulletin municipal, puis de la déposer en mairie avant le 30 novembre 2018.

# Les bons réflexes!

## CES RISQUES QUI NOUS ENTOURENT

Anticiper une situation d'urgence, c'est identifier les risques qui nous entourent et donc prévoir les actions préventives à mettre en place et les attitudes à adopter avant, pendant, et après l'urgence, pour soi et son entourage.

Pour cela, la réglementation impose aux établissements industriels présentant des risques majeurs d'informer au moins tous les cinq ans la population susceptible d'être exposée à ces risques.

C'est dans ce cadre que la nouvelle campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs a débuté à l'automne 2018 ! Cette campagne a pour objectif principal de faire connaître les "bons réflexes" à adopter en cas d'alerte.

Elle vise également à fournir une information complète sur les risques industriels majeurs dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes, et développer des actions allant au-delà des simples exigences réglementaires, afin de développer une culture de la prévention des risques.

Commune de Notre Dame de Mésage — Plan Communal de Sauvegarde  
**FICHE INFORMATIONS FAMILIALES**

**IDENTIFICATION**  
 Famille ..... Nombre de personnes au foyer.....  
 Adresse : ..... N° ..... Etage.....  
 Téléphone ..... mél .....

**SYSTEME D'ALERTE PAR TELEPHONE « CEDRALIS »**  
 Par défaut le N° enregistré sera celui communiqué par France Telecom, si vous souhaitez en cas d'alerte être prévenu sur un autre, inscrivez le ci-dessous:  
 Nom.....  
 Numéro.....  
*Un seul numéro par foyer, le titulaire se charge de prévenir les autres membres de sa famille*

**DIFFICULTES D'EVACUATION DE PERSONNES VIVANT SOUS VOTRE TOIT**  
 Nom et prénom de la personne: .....  
 Nature de la difficulté: .....  
 Moyens à mettre en œuvre pour son déplacement : .....  
 Observations : .....

**ANIMAUX DOMESTIQUES A EVACUER :** ..... **RELAJ DE QUARTIER :**  
 Je souhaite être relai de quartier : oui  non

**POSSIBILITES D'HEBERGEMENT DE PERSONNES SINISTREES**  
 Oui je peux héberger sous mon toit en cas de crise majeure sur la commune :  
 ..... Couples ..... enfants  
 Animaux domestiques acceptés : Oui  Non   
 Observations : .....

**POSSIBILITE DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL POUVANT AIDER A LA SAUVEGARDE OU A LA RECONSTRUCTION :**  
 Matériel proposé : .....

**COMPETENCES PARTICULIERES :** .....  
**ARTISANS OU ENTREPRENEURS POUVANT APPORTER UNE AIDE A LA COMMUNE :** .....

**LANGUES ETRANGERES PRACTIQUEES** ..... **Signature** .....

Les informations contenues dans ce questionnaire sont confidentielles et ne seraient utilisées que dans le cadre du PCS si un évènement de grande ampleur survient sur la commune

En 2018, la campagne concerne 122 sites industriels : établissements Seveso, stockages souterrains de gaz, infrastructures de transport de matières dangereuses, installations nucléaires et laboratoires utilisant des micro-organismes hautement pathogènes ; elle s'adresse ainsi aux habitants de 410 communes, soit plus de 2,7 millions de personnes.

**Pour connaître les risques auxquels vous êtes exposés, les sites industriels et leurs activités, les mesures prises pour éviter les accidents, les modalités d'alerte et les bons réflexes à adopter si un accident se produisait, lisez l'affiche ci-contre.**

Les consignes préconisées sont faciles à retenir. Conservez ce document et n'hésitez pas à en parler autour de vous.

Le bassin de Vizille est concerné par les risques industriels majeurs générés par l'usine Arkema de Jarrie.

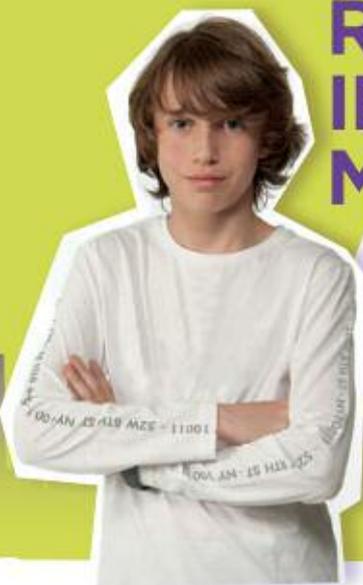
Depuis la mi-octobre 2018, pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site Internet dédié à la campagne : <http://www.lesbonsreflexes.com>.

Vous trouverez, par ailleurs, sur ce site Internet, tous les documents et outils de la campagne en téléchargement libre : les brochures, l'affichette mais aussi un dossier d'information plus complet, des ressources pédagogiques, un dossier de presse, etc.



# RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

## les bons réflexes!



## NOTRE COMMUNE EST CONCERNÉE... QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

### Début de l'alerte



La sirène émet un son modulé, montant puis descendant. Ce signal est composé de **trois cycles d'1 minute et 41 secondes** chacun, séparé par un intervalle silencieux de 5 secondes.

Dès que vous entendez la sirène, appliquez les consignes ci-dessous.

### À faire



#### Je me mets à l'abri

Entrez dans le bâtiment le plus proche. Fermez les portes, les volets et les fenêtres ; si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations, arrêtez la ventilation, le chauffage et la climatisation.



Écoutez  
**France Bleu**  
**France Info**  
**France Inter**

#### J'écoute les consignes

Elles sont diffusées à la radio (France Bleu, France Info, France Inter), à la télévision ou sur les sites internet d'actualité.

### À ne pas faire



#### Je ne téléphone pas

Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours. Écoutez votre conversation si l'appel ne vient pas des autorités.



#### Je ne vais pas chercher les enfants à l'école

En vous déplaçant, vous mettez votre vie et celle des autres en danger, vous gênez les secours. Le personnel enseignant est formé pour mettre les enfants en sécurité.

### Fin de l'alerte



Elle est signalée par un son continu d'une durée de **30 secondes**. Seul ce son indique que le danger est passé et que les consignes sont levées. Sortez de votre lieu de mise à l'abri, aérez les locaux et restez attentif aux éventuelles consignes complémentaires.





PS - MS Mme CASIMIRO RODRIGUEZ



MS - GS Mme GAUTHIER

## LA RENTRÉE SCOLAIRE S'EST BIEN DÉROULÉE.

Cet été, comme chaque année, l'équipe des employées municipales a fourni un travail de qualité pour nettoyer et ranger l'ensemble du groupe scolaire, afin que les enfants et les enseignantes bénéficient d'une rentrée dans de bonnes conditions.

En effet, l'école élémentaire a vu s'ouvrir une nouvelle classe. Il a donc fallu réorganiser l'ensemble des classes. Nous les en remercions.

Par ailleurs, une deuxième classe a été équipée d'un tableau interactif permettant aux enseignantes d'avoir accès aux nouvelles technologies avec leurs élèves.

En maternelle, une fermeture de classe a eu lieu. Aline Gauthier reste en charge des Moyens-Grands, tandis que nous avons également accueilli une nouvelle enseignante, Coralie Casimiro Rodriguez, qui a repris la direction et la classe des Petits-Moyens.

Les effectifs sont de 29 élèves en Petite section – Moyenne section et 29 élèves en Moyenne section – Grande section, soit 58 élèves.

**En élémentaire**, suite à l'ouverture de classe, nous avons accueilli deux nouvelles enseignantes :

**Caroline Froment** et **Stéphanie Callon** qui ont, respectivement, en charge les classes de CP-CE1 et CMI-CM2.

La direction est toujours assurée par **Valérie Esslinger**, qui a pris la charge de la classe des CE1-CE2.

**Les effectifs de cette année sont de**

**18 élèves en CP-CE1, 17 élèves en CE1-CE2 et 22 élèves en CMI-CM2, soit 57 élèves.**

**Nous souhaitons la bienvenue à toutes les nouvelles enseignantes et une très bonne année scolaire à tous.**



**CP - CE1 Mme FROMENT**



**CE1 - CE2 Mme ESSLINGER**



**CE2 - CMI Mme CALLON**



## La CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE aura lieu à 10h30 sur le Parvis de la Mairie.



### ZONE 30 / LIMITE 50

Depuis novembre 2016, Notre Dame de Mésage est entrée dans le dispositif de la "Métropole apaisée".

À présent, la zone 30 devient la règle, et seuls les axes à 50 km/h, faisant exception, sont signalés. En pratique, le marquage au sol 50 remplace le panneau de limitation de vitesse. Comme le 30 au sol est réglementaire, il n'y a donc quasiment plus de panneau de limitation de vitesse en zone agglomérée.

La matérialisation de cette nouvelle règle permet aux diverses forces de l'ordre, de sanctionner son non-respect par une amende de 135 €. En l'absence de marquage, la vitesse limite en vigueur est donc de 30 km/h.

Merci de respecter cette règle, pour la sécurité de tous les usagers de la voie publique. Plus d'infos sur <https://www.lametro.fr/85-metropole-apaisée.htm>



### PENSEZ À L'ÉLAGAGE LE LONG DES VOIRIES

Afin d'éviter que les chauffeurs rencontrent des difficultés lors de leurs passages, il convient de prendre vos dispositions pour procéder à l'entretien de vos espaces arborés. Merci d'être attentifs à ces besoins afin que la collecte se déroule dans les meilleures conditions possibles.

### ÉCLAIRAGE PUBLIC

Afin d'agir en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie, le Conseil Municipal a voté le 4 Juin dernier l'extinction nocturne de l'éclairage public. **Celui-ci est désormais éteint entre minuit et 5h du matin, depuis le lundi 3 Septembre.**



### LA CHASSE EST OUVERTE

Pour une information complète pour les habitants de la commune, l'ACCA communique les jours chassés ainsi que l'utilisation des territoires.

Pour cette saison cynégétique, l'activité de la chasse a ouvert le dimanche 9 septembre 2018 et se clôturera le 28 février 2019, pour le département de l'Isère.

Sur la commune de Notre Dame de Mésage, les jours de chasse sont les suivants :

– du 9 septembre 2018 au 13 janvier 2019 : tous les jours sauf les vendredis

La chasse au gros gibier (battue) se pratique tous les mercredis, jeudis, samedis, dimanches et jours fériés éventuels (sauf si vendredi).

– du 14 janvier au 31 janvier 2019 uniquement en battue les mercredis, jeudis, samedis et dimanches.

– du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2019 uniquement en battue les samedis et dimanches.

Sur les terrains communaux, les battues sont signalées par des panneaux « chasse en cours ».

Le chemin reste ouvert au public mais il faut rester prudent et se renseigner auprès du premier chasseur rencontré pour connaître la direction de fuite du gibier ainsi que de l'organisation de la battue. Il est préférable de porter des tenues claires ou vives, de privilégier les sentiers balisés ou régulièrement empruntés, de signaler sa présence aux chasseurs (en parlant ou en faisant signe).

Concernant le terrain militaire situé en sa totalité sur la commune, il est totalement interdit à tous publics par décret ministériel n° 81-132 du 6 février 1981. Il est délimité par des panneaux "TERRAIN MILITAIRE ENTRÉE INTERDITE". L'ACCA est locataire du dit terrain par bail avec France-Domaine, et à ce titre, peut y pratiquer la chasse en toute légalité. De plus il est demandé aux sociétaires de l'ACCA, dans la mesure du possible, de privilégier l'activité de la chasse sur ce périmètre interdit au public, dans le but de ne pas gêner les autres utilisateurs de la nature.



## AGIL VOUS PROPOSE À NOUVEAU SES ACTIVITÉS

N'hésitez pas à vous inscrire, c'est tout à côté et très sympa !

Les cours ont repris depuis septembre, il reste des places, inscrivez-vous !

### GYM FITNESS ZUMB'

**LUNDI**

18h-19h **CARDIO**

19h-20h **RENFORCEMENT MUSCULAIRE**

20h-21h **ZUMB'STEP** (mélange danse et step)

**MERCREDI**

17h-18h **ZUMB' enfants** (à partir de 5 ans)

### YOGA

**JEUDI**

18h30-20h

### ART FLORAL

un **JEUDI** par mois  
18h30-20h **ATELIER CRÉATIF**

## TARIF ANNUEL DES COURS 2018 / 2019

	GYM		ZUMB'ENF		YOGA		FLEURS	
	Mésage	Ext	Mésage	Ext	Mésage	Ext	Mésage	Ext
1 cours	120 €	130 €	120 €	130 €	190 €	200 €	10 €	10 €
2 cours ou couple ou 2 même famille	210 €	220 €	210 €	220 €	350 €	370 €		
3 cours	290 €	300 €	290 €	300 €				
1 cours Yoga + 1 cours Gym ou 1 cours Zumb			Mésage 280€ - Ext 300€					
licence incluse	24,70€		12,80€		26,36€			

## R E N S E I G N E M E N T S P R A T I Q U E S

Mail : [agilmessage@orange.fr](mailto:agilmessage@orange.fr) – Tél. Annie (06 30 70 74 70) • Stéphanie (06 73 18 59 49) • Marie (06 82 65 77 76)

**GYM FITNESS** avec Pascale Lisi (06 09 63 88 64) – Facebook Agil gym

**YOGA** avec Mauricette Chave (06 12 36 49 23) – <https://sites.google.com/site/yogadetente>

**ATELIER FLORAL** avec Sonia BARILLOT (06 50 09 38 75)

Séance d'essai gratuite en début de saison – Inscriptions au 1<sup>er</sup> cours ou par mail



## URGENT

## BESOIN DE RENFORT AU SOU DES ÉCOLES

*Sou des écoles*



*De Notre Dame de Mirage*

L'équipe du Sou des Ecoles s'est réduite suite à plusieurs défections et au déménagement de la Présidente de l'association.

Les personnes qui restent ne peuvent pas assumer à elles seules la charge des actions à mener, ce qui met l'association en péril.

L'équipe en place cherche donc des personnes qui seraient susceptibles d'aider dans la réalisation des actions que le Sou programme chaque année (vente de brioches, de sapins de Noël, carnaval, boum des enfants, kermesse, etc.).

**Pour rappel, le Sou des Ecoles est un élément essentiel à la vie des deux écoles.** Grâce à lui et à l'argent qu'il récolte, des projets pédagogiques sont financés dans les classes, des intervenants sont invités pour faire découvrir différentes choses aux élèves, des sorties sont organisées, des livres pour la bibliothèque sont achetés, etc.

Si le Sou des Ecoles périclète, ce sont les élèves des deux écoles qui en pâtiront. **Alors, que vous soyez parents d'élèves ou seulement habitant du village ou des environs, toute aide est la bienvenue.** Nos enfants ont besoin de vous !

**Vous pouvez prendre contact avec Juliette au 06 22 72 11 28**  
ou envoyer un mail au [soudesecolesnd@gmail.com](mailto:soudesecolesnd@gmail.com)



## VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Venez fêter le Beaujolais Nouveau  
à la salle du Moulin, dès 19h  
le vendredi 16 novembre !



Le Comité des Fêtes aura le plaisir  
de vous retrouver autour d'une  
dégustation de Beaujolais, et de  
son assiette de charcuterie.

Assiette garnie + verre de vin : 6€  
Verre de vin : 2€

Venez nombreux avec vos amis !

Réservez également votre soirée  
du samedi 2 février pour le désormais  
traditionnel repas dansant  
du Comité des Fêtes ! Plus d'information  
dans le prochain bulletin et autour du 15  
janvier dans votre boîte aux lettres !

# Soirée Beaujolais Nouveau !



VENDREDI  
16 NOVEMBRE  
2018 à  
19h00

Salle du Moulin  
Notre Dame  
de Mésage

Sélections  
Cave  
Régusse

Assiette garnie +  
verre de vin : 6 €  
Le verre : 2€

abus d'alcool est dangereux pour la santé, consommez avec modération

## Le Club de l'âge heureux

organise un **loto**  
le samedi 1<sup>er</sup> décembre,  
à 14h à la Salle du Moulin

**Nombreux lots**

(petits appareils ménagers, charcuterie, paniers garnis, etc.)

**Buvette, pâtisseries maison**

**Venez nombreux !**

### NEWSLETTER

## Toutes les infos de la commune dans votre boîte mail !

Vous voulez être informés de ce qui se passe  
sur la commune ? Inscrivez-vous pour recevoir  
la lettre d'information électronique  
sur votre boîte mail !

Tous les mois, toute la vie de votre commune directement  
chez vous : manifestations culturelles et sportives, la vie  
associative, les informations pratiques, les travaux, La Métro...

Et en cas d'événement particulier (grève de la collecte  
des déchets, coupure d'eau ou d'électricité...),  
c'est un moyen plus rapide pour vous informer !

**N'hésitez plus ! Inscrivez-vous en envoyant un mail à :**  
[mairie.ndmessage@wanadoo.fr](mailto:mairie.ndmessage@wanadoo.fr)

**Vous pouvez aussi téléphoner à la mairie : 04 76 68 07 33  
ou remplir ce coupon et le déposer à la Mairie.**

JE SOUHAITE RECEVOIR LA NEWSLETTER DE  
NOTRE DAME DE MÉSAGE DANS MA BOÎTE MAIL



Nom

Prénom

Tél.

Email

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à répondre à la diffusion de la Newsletter de la commune. La destinataire des données est la Mairie de Notre Dame de Mésage. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la mairie. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



# RÉNOVER ET ISOLER SA MAISON INTÉRESSE DE NOMBREUX PROPRIÉTAIRES MAIS SE LANCER N'EST PAS TOUJOURS ÉVIDENT.

C'est pourquoi **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE** avec l'**ALEC** (Agence Locale de l'Énergie et du Climat) propose un accompagnement à tous ceux qui veulent faire des économies d'énergie et améliorer le confort de leur logement.

Isolation de la toiture, de murs extérieurs, du plancher, ventilation, remplacement de fenêtres... Tous les travaux permettant d'améliorer le confort énergétique sont pris en compte. Au départ un audit énergétique financé par Grenoble-Alpes Métropole, puis les conseils et l'accompagnement des techniciens de l'ALEC permettent de faire des choix en fonction de ses attentes et de ses moyens.

Le parcours est donc simple : un rendez-vous personnalisé et gratuit pour préciser le projet, l'élaboration d'un programme de travaux sur mesure, un plan de financement avec une assistance au montage du dossier financier et enfin une aide à réception des travaux et un suivi des consommations d'énergie.

## PLUS DE CONFORT EN HIVER ET EN ÉTÉ

L'ALEC propose aussi des listes de bureau d'études et des groupements d'entreprises labellisés spécialistes de la rénovation thermique. L'Agence analyse également les devis afin de répondre au mieux aux besoins de chaque

Alors que la qualité de l'air reste un sujet majeur pour les citoyens, et malgré une tendance à la baisse de la pollution aux particules observée ces dernières années, il convient aujourd'hui d'amplifier les actions pour aboutir à des résultats plus rapides.



**PRIME D'AIDE AU RENOUELEMENT DES APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS NON PERFORMANTS DATANT D'AVANT 2002**  
**PRIME DOUBLÉE = 1600€**



## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES MAISONS INDIVIDUELLES



**VOUS AVEZ UN PROJET ? NOUS VOUS ACCOMPAGNONS**

- **CONSEILS D'EXPERTS**
- **SUIVI PERSONNALISÉ**
- **ARTISANS LABELLISÉS**

**NOS ENGAGEMENTS : CONFIANCE / NEUTRALITÉ / SIMPLICITÉ**

propriétaire. Ces travaux permettent de diminuer la facture d'énergie. Ils valorisent aussi la maison, améliorent le confort en hiver comme en été, et diminuent les émissions de CO<sub>2</sub>.

Penser aujourd'hui à faire des travaux de rénovation dans sa maison s'accompagne souvent d'un questionnaire sur l'isolation ou la consommation d'énergie. Le dispositif Mur Mur2 et les experts de l'ALEC sont là pour vous conseiller et vous accompagner tout au long de votre démarche.

## LE CHAUFFAGE AU BOIS NON PERFORMANT : PRINCIPALE CAUSE DE POLLUTION AUX PARTICULES

Le chauffage au bois, et en particulier le chauffage au bois individuel non performant, reste responsable de 55% des émissions annuelles de particules, et jusqu'à 75% en période de pic de pollution hivernal. La réduction des émissions de particules par le chauffage au bois non performant constitue donc un axe majeur du Plan de protection de l'atmosphère de 2014 et de la feuille de route pour la qualité de l'air de la région grenobloise adoptée en 2018.

Pour répondre à cet enjeu, la Métropole a lancé en 2015, en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) la Prime Air Bois : une prime d'aide au renouvellement des appareils de chauffage au bois non performants datant d'avant 2002. Son montant était de 800€ à 1200€ selon les conditions de ressources.

Aujourd'hui, la prime va doubler pour atteindre la somme de 1600€. Si votre appareil de chauffage est antérieur à 2007, vous pouvez prétendre à la prime Air-Bois.

Toutes les infos sur [www.notredamedemesage.fr](http://www.notredamedemesage.fr)



## INFORMATIONS DIVERSES

UN SERVICE DE CO-VOITURAGE  
AU DÉPART DE VIZILLE  
VERS GRENOBLE  
SUR L'AXE VIZILLE-BRIÉ-EYBENS

Que vous soyez conducteur ou passager,  
voyagez librement entre Vizille,  
Brié-et-Angonnes et Eybens et rencontrez  
des covoitureurs proches de chez vous !

MODE D'EMPLOI

## CONDUCTEUR

Comment ça marche ?

1

## INSCRIPTION

Rendez-vous sur tag-car.fr pour compléter votre inscription. Une fois votre profil conducteur validé, vous recevez un email de confirmation. Vous pouvez télécharger l'appli TAG&Car Conducteur et renseigner votre planning de trajets.

2

## EN ROUTE !

Démarrez votre trajet TAG&Car en cliquant sur «Je démarre» dans votre appli.

3

## AU POINT D'ARRÊT TAG&amp;CAR

Lorsque vous êtes arrêté en toute sécurité au point d'arrêt prévu, prévenez votre passager.

4

## VALIDATION

Pensez à faire valider tous vos passagers : cliquez chacun sur l'icône  de votre appli pour permettre au passager de flasher votre QR code conducteur.

5

## FIN DU TRAJET

Après la dépose de tous vos passagers, et une fois avoir terminé le trajet prévu, vous pouvez cliquer sur «Fin du trajet».

6

## VOTRE AVIS NOUS INTERESSE !

À la fin de votre trajet, il est possible de noter vos passagers et le déroulement du trajet. Votre avis est important : il nous permet d'améliorer notre service et de renseigner la communauté TAG&Car !

MODE D'EMPLOI

## PASSAGER

Comment ça marche ?

1

## POUR DÉMARRER

Téléchargez l'appli TAG&Car Passager et visualisez directement les trajets disponibles.

2

## INSCRIPTION

Inscrivez-vous pour pouvoir réserver vos trajets et compléter votre profil passager.

3

## RÉSERVATION

Recherchez un trajet et envoyez une demande de réservation au conducteur de votre choix.

4

## EN ROUTE !

Une fois votre demande acceptée, rendez-vous le jour-J au moins 5 minutes avant l'heure prévue de votre trajet.

5

## VALIDATION

Pensez à valider votre trajet en scannant le QR code de votre conducteur, en cliquant sur l'icône .

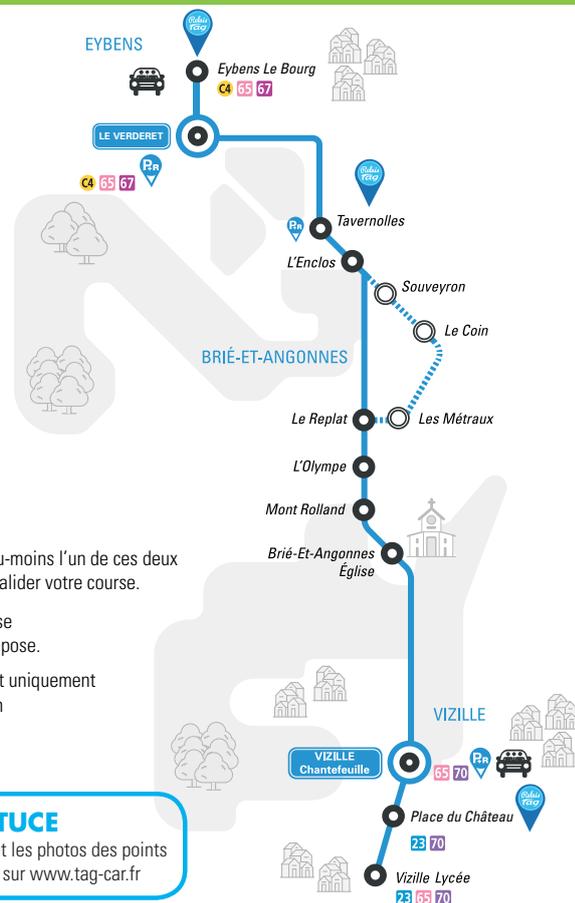
6

## VOTRE AVIS NOUS INTERESSE !

À la fin de votre trajet, il est possible de noter votre conducteur et le déroulement du trajet. Votre avis est important : il nous permet d'améliorer notre service et de renseigner la communauté TAG&Car !

MODE  
D'EMPLOICovoiturez  
avec TAG

Génération tag

PLAN DE LIGNE  
TAG&CarDIRECTION  
GRENOBLE  
avec la ligne C4

Conducteurs,  
passez par au-moins l'un de ces deux  
points pour valider votre course.



Points de prise  
en charge/dépose.



Trajet et arrêt uniquement  
si réservation

## ASTUCE

Retrouvez le détail et les photos des points  
d'arrêt TAG&Car sur [www.tag-car.fr](http://www.tag-car.fr)



## INFORMATIONS DIVERSES



### POUR POUVOIR VOTER L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES EST OBLIGATOIRE

Si vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales afin de pouvoir voter pour les prochaines élections de 2019, vous devez vous présenter en mairie aux heures d'ouverture, et au plus tard le lundi 31 décembre 2018 (Permanence inscriptions de 13h30 à 17h30).

Pour tout renseignement concernant les modalités d'inscription et la composition de votre dossier, vous pouvez consulter le site officiel de l'administration française : <https://www.service-public.fr> ou prendre contact avec l'accueil de la mairie : [mairie.ndmessage@wanadoo.fr](mailto:mairie.ndmessage@wanadoo.fr) / 04 76 68 07 33.



### RECENSEMENT VOUS VENEZ D'AVOIR 16 ANS ET VOUS ÊTES DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

**VOUS ÊTES DANS L'OBLIGATION DE VOUS FAIRE  
RECENSER DANS LES TROIS MOIS QUI SUIVENT  
VOTRE DATE D'ANNIVERSAIRE.**

**Si vous avez plus de 16 ans  
mais que vous avez oublié de vous faire recenser,  
sachez qu'il n'est pas trop tard pour régulariser  
votre situation, jusqu'à l'âge de 25 ans.**

Il suffit de vous rendre en mairie aux heures d'ouverture, muni(e) d'une **pièce d'identité** justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et du **livret de famille** à jour de vos parents.

Une attestation de recensement vous sera alors remise. Elle est à conserver, car elle vous sera réclamée pour diverses inscriptions.

## LUTTER CONTRE LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique *Aedes albopictus* (dit "moustique tigre") est un moustique originaire d'Asie. Implanté depuis de nombreuses années dans les départements français de l'Océan Indien, en Métropole depuis 2004, il est désormais présent dans 30 départements, dont l'Isère où son aire de répartition progresse significativement chaque année.



De petite taille (plus petit qu'une pièce d'un centime d'euro), il est très facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et sur les pattes qui lui donnent un aspect très contrasté.

Le moustique tigre fait l'objet de surveillance car il peut, dans certaines conditions, transmettre le virus de la dengue, du chikungunya, du Zika et de la fièvre jaune. Le moustique tigre se développe surtout en zone urbaine, dans de petites quantités d'eau stagnante, et se déplace peu au cours de sa vie (il peut faire de 100 à 200 mètres au cours de sa vie).

Pour éviter sa prolifération, quelques gestes simples peuvent être effectués: supprimer ou vider les récipients pouvant contenir de l'eau dans les jardins et sur les balcons, vider les vases, ranger à l'abri de la pluie les contenants pouvant recueillir de l'eau, etc. Ces gestes simples réduisent efficacement le risque de présence du moustique à proximité du domicile: ils sont indispensables pour limiter la prolifération des moustiques.

**Pour se protéger des piqûres**, il est important de porter des vêtements longs et de protéger ses pieds et chevilles ou d'utiliser un répulsif cutané.

**Dans l'agglomération grenobloise, un Collectif associatif a été créé en mars 2016 : le collectif Actions Moustiques**, et les premiers retours de l'EID\* montrent que là où le moustique tigre est traité avec l'aide des unions d'habitants, la gêne diminue très fortement.

**Pour s'informer et/ou signaler le moustique tigre, la plateforme [www.signalement-moustique.fr](http://www.signalement-moustique.fr) est également à disposition.**

*\* L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est responsable de l'organisation de la veille sanitaire et des investigations épidémiologiques autour des cas avérés et suspects.*

*L'ensemble des acteurs locaux (les conseils départementaux, les préfetures, les communes et les agglomérations concernées) sont également mobilisés pour lutter contre la prolifération du moustique tigre: ils sont regroupés au sein de l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EID).*

# OFFRE D'EMPLOI



## RECHERCHE secteur Vizille Notre Dame de Mésage et Saint Pierre de Mésage

- **Auxiliaire de vie sociale / Aide Soignante**
- **Assistante de vie**

*auprès de personnes âgées ou en situation de handicap*

Aide et accompagnement dans les actes de la vie quotidienne :  
Aide au lever - toilette - habillage  
- alimentation - élimination - coucher...  
- Entretien du logement  
- Vie sociale

Véhicule indispensable  
Temps de travail : 25h

**Tél. 04 76 78 31 50**

accueil@arc-en-ciel-services.com

RCS Grenoble SAP 805 296 522 000 16



[www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)



**PLUS BESOIN DE VOUS DÉPLACER**  
à la mairie ou aux bureaux des organismes de logement social.



**VOUS CONNAISSEZ LE NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX**  
dans votre commune et partout en France.



**VOTRE DOSSIER EST CONSULTABLE PAR L'ENSEMBLE DES ORGANISMES**  
de logement social de votre département.



**VOUS ESTIMEZ MIEUX LES DÉLAIS**  
avant que votre dossier passe en commission d'attribution.



**VOUS POUVEZ ACTUALISER ET COMPLÉTER VOTRE DEMANDE**  
à chaque fois que votre situation évolue et que l'on vous demande de nouvelles pièces justificatives.



## RELAIS ASSISTANTS MATERNELS SERVICE PETITE ENFANCE



### PERMANENCES ADMINISTRATIVES *sur rendez-vous*

	Quand ?	Où ?
<b>CHAMP SUR DRAC</b>	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> lundi du mois de 15h00 à 18h00	Rue du Gal Delestraint, 38560 Champ Sur Drac (face à la médiathèque)
<b>CHAMPAGNIER</b>	3 <sup>ème</sup> mercredi du mois de 14h à 16h	Mairie, place de l'église, 38800 Champagnier
<b>HERBEYS</b>	1er mercredi du mois de 14h à 16h	Mairie, 27 chemin du Villard, 38320 Herbeys
<b>JARRIE</b>	4 <sup>ème</sup> lundi du mois de 13h30 à 16h30	Mairie, 100 montée de la creuse, 38560 Jarrie
<b>SECHILIENNE</b>	2 <sup>ème</sup> lundi du mois de 14h à 17h	Mairie, 196 rue de l'amicale Laïque, 38220 Séchillienne
<b>SAINT GEORGES DE COMMIERS</b>	Tous les mercredis de 9h à 12h	455 Montée de la Peyrela, 38450 Saint Georges de Commiers (face à la gare)
<b>VAULNAVEYS LE HAUT</b>	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> mercredi du mois de 14h à 16h	EAJE « Pré en Bulle », 1017 avenue d'Uriage, 38410 Vaulnaveys le Haut
<b>VIZILLE</b>	Tous les vendredis de 13h à 16h	Maison de l'enfant, 123 rue de la république, 38220 Vizille

**CONTACT**

**04 76 78 89 09**

[ram@sudgrenoblois.fr](mailto:ram@sudgrenoblois.fr)



## Numéros utiles

### MAIRIE

Téléphone : 04 76 68 07 33  
 Fax : 04 76 78 32 18  
 Email : mairie.ndmessage@wanadoo.fr  
 Web : www.notredamedemesage.fr

Ouverture au Public  
 Lundi, jeudi de 13h30 à 17h30  
 Mardi, vendredi de 13h30 à 18h00

### ÉCOLE MATERNELLE

Téléphone : 04 76 08 31 02

### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Téléphone : 04 76 68 12 85

### SAMU ET CENTRE ANTI-POISON

(en cas d'urgence) : 15

### GENDARMERIE

Téléphone : 17

### POMPIERS

Téléphone : 18

### URGENCES MÉDICALES

Téléphone : 08 10 15 33 33

### URGENCES DEPUIS UN PORTABLE

Téléphone : 112

### MAISON MÉDICALE DE GARDE DE VIZILLE

**NOUVEAUX  
HORAIRES**

Tél : 04 76 08 47 09  
 • Du lundi au vendredi 20h-23h  
 • Le samedi 14h-18h et 19h-23h  
 • Le dimanche 9h-12h, 14h-18h et 20h-23h  
 Les accès directs sont déconseillés. Il vaut mieux téléphoner avant de se déplacer.

## PHARMACIES DE GARDE

Si vous souhaitez connaître les pharmacies de garde de votre secteur :

• Composez le **32 37** • Consultez [www.3237.fr](http://www.3237.fr)

dimanche 14 octobre 2018	Pharmacie de l'ENCLOS	HAUTE-JARRIE
dimanche 21 octobre 2018	Pharmacie du CHÂTEAU	VIZILLE
dimanche 28 octobre 2018	Pharmacie de BRIE	BRIE ET ANGONNES
jeudi 1 novembre 2018	Pharmacie COCOLOMB	URIAGE
dimanche 4 novembre 2018	Pharmacie du CHÂTEAU	VIZILLE
dimanche 11 novembre 2018	Pharmacie de BRIE	BRIE ET ANGONNES
dimanche 11 novembre 2018	Pharmacie des ALPES	VIZILLE
dimanche 18 novembre 2018	Pharmacie BONNET	JARRIE
dimanche 25 novembre 2018	Pharmacie de VAULNAVEYS	VAULNAVEYS LE HAUT
dimanche 2 décembre 2018	Pharmacie COCOLOMB	URIAGE
dimanche 9 décembre 2018	Pharmacie ESPIE	CHAMP-SUR-DRAC
dimanche 16 décembre 2018	Pharmacie des ALPES	VIZILLE
dimanche 23 décembre 2018	Pharmacie de l'ENCLOS	HAUTE-JARRIE
mardi 25 décembre 2018	Grande Pharmacie de Vizille	VIZILLE
dimanche 30 décembre 2018	Pharmacie du CHÂTEAU	VIZILLE
mardi 1 janvier 2019	Pharmacie de l'ENCLOS	HAUTE-JARRIE

## TOUTES LES DÉCHÈTERIES SONT OUVERTES

**DE 9H À 12H ET  
DE 14H À 17H30,**  
ÉTÉ COMME HIVER

**NOUVEAUX  
HORAIRES**

### DÉCHETTERIE DU PÉAGE DE VIZILLE

Rue du Maquis de l'Oisans  
38220 Vizille

• du mardi au samedi

### DÉCHETTERIE DE CHAMP SUR DRAC

Rue Léo Lagrange  
38560 Champ-sur-Drac

• du lundi au samedi

### DÉCHETTERIE DE VAULNAVEYS-LE-HAUT

D5E-38410 Vaulnaveys-le-Haut

• du lundi au samedi

## CONTACT DECHETS / COLLECTE DES ENCOMBRANTS

### JEUDI 25 OCTOBRE 2018

Les usagers doivent s'inscrire en appelant le numéro gratuit de la Métropole au **0 800 500 027**, au plus tard le lundi qui précède la collecte.

### CONTACT VOIRIE

Toutes les demandes liées à ce service doivent être faites auprès de Grenoble-Alpes Métropole au numéro : **0 800 805 807**  
 Cette ligne est ouverte de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

### EAU POTABLE

– Abonnements, factures : 04 76 86 20 70 (SPL Eaux de Grenoble-Alpes)  
 – Problèmes techniques : 04 76 97 75 48 (Régie Eau Potable Grenoble-Alpes Métropole)  
 – Astreinte : 04 76 98 24 27

### BON VOISINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage sont autorisés aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches de 10h à 12h

## COMMUNICATION

Pour être mieux informés, rendez-vous sur le site [www.notredamedemesage.fr](http://www.notredamedemesage.fr) et surtout abonnez-vous à la lettre électronique d'informations mensuelle (newsletter).

## CONSULTANCES ARCHITECTURALES

jeudi 15 novembre 2018 Saint-Pierre de Mésage  
 jeudi 13 décembre 2018 Montchaboud



**DIMANCHE 11 NOVEMBRE  
À 10H30**

**Cérémonie Armistice 14-18**  
parvis de la Mairie  
*page 12*

**VENDREDI 16 NOVEMBRE  
À 19H**

**Soirée "Beaujolais nouveau"**  
(avec modération)  
salle du Moulin  
*page 14*

**VENDREDI 30 NOVEMBRE  
RISQUES : Plan Communal  
de Sauvegarde**

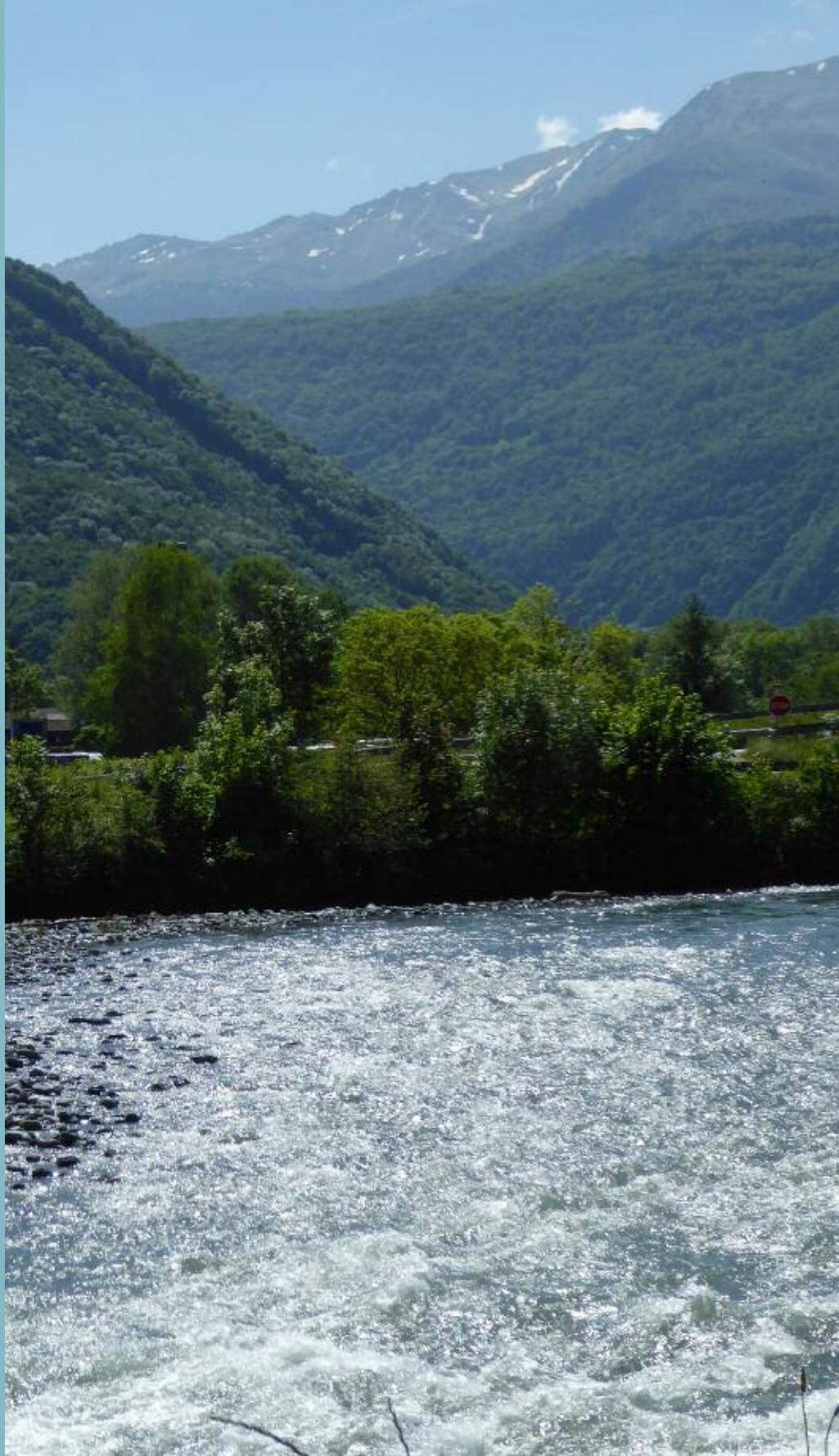
date limite pour remettre  
votre fiche familiale  
*page 8*

**SAMEDI 1<sup>ER</sup> DECEMBRE  
À 14H**

**Loto de l'âge heureux**  
salle du Moulin  
*page 14*

**LUNDI 31 DECEMBRE  
DE 13H30 À 17H30**

**Fin des inscriptions  
sur les listes électorales**  
mairie  
*page 17*



**Au Fil**  
des **Pages**

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE

Dépôt légal 4<sup>ème</sup> trimestre 2018  
Responsable de Publication :  
Tonino TOIA  
Comité de rédaction :  
Commission Communication  
Graphisme Mise en Page : ilico38  
Impression : Mairie  
Tirage : 520 exemplaires

## MAIRIE DE NOTRE DAME DE MÉSAGE

**Place de la Mairie**

38220 Notre Dame de Mésage

Tél. 04 76 68 07 33

Fax. 04 76 78 32 18

Mail : [mairie.ndmessage@wanadoo.fr](mailto:mairie.ndmessage@wanadoo.fr)

Web : [www.notredamedemesage.fr](http://www.notredamedemesage.fr)

## OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi 13H30 / 17H30

Mardi 13H30 / 18H00

Mercredi FERMÉ

Jeudi 13H30 / 17H30

Vendredi 13H30 / 18H00

Samedi FERMÉ

En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser  
un message sur le répondeur de la Mairie.